

**Réponse à la demande de complément
de la DREAL BFC**

**Examens cas par cas pour les projets
Agrivoltaiques**

Projet Belian BL1 - Baigneux-les-Juifs (21)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour confirmer votre réception des demandes d'examen au cas par cas pour les projets agrivoltaïques, dans la suite vous trouverez les réponses à vos questions :

- 1. La hauteur minimale des panneaux** est de 1,5 m
- 2. La durée des travaux** sera d'environ 2 mois.
- 3. Pour la phase de démantèlement, qu'est-ce qui est prévu pour le recyclage des panneaux et des composants ?**

À la clôture de la phase d'exploitation, nous entamons la phase de démantèlement, où tous les panneaux et la structure sont soigneusement démontés, laissant la parcelle dans son état initial.

Le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques est confié à Soren, l'éco-organisme agréé par les autorités publiques pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

Le processus de recyclage comprend les étapes suivantes :

- Collecte des panneaux solaires en fin de vie.
- Démantèlement pour séparer les différents composants.
- Tri et nettoyage des matériaux.
- Recyclage des composants individuels, notamment l'extraction du silicium et d'autres matériaux précieux des cellules photovoltaïques, ainsi que le recyclage du verre, de l'aluminium et d'autres métaux.
- Réutilisation des matériaux recyclés dans de nouveaux produits.
- Gestion responsable des déchets résiduels.

Ce processus est conçu pour minimiser l'impact environnemental des panneaux solaires en fin de vie et pour maximiser la récupération des matériaux en vue d'une utilisation future.

4. Concernant les pistes (légères et lourdes), merci de préciser la longueur, la largeur et éventuellement la surface et les matériaux utilisés (enrobés, GNT (grave non traité) ou enherbé/perméable...)

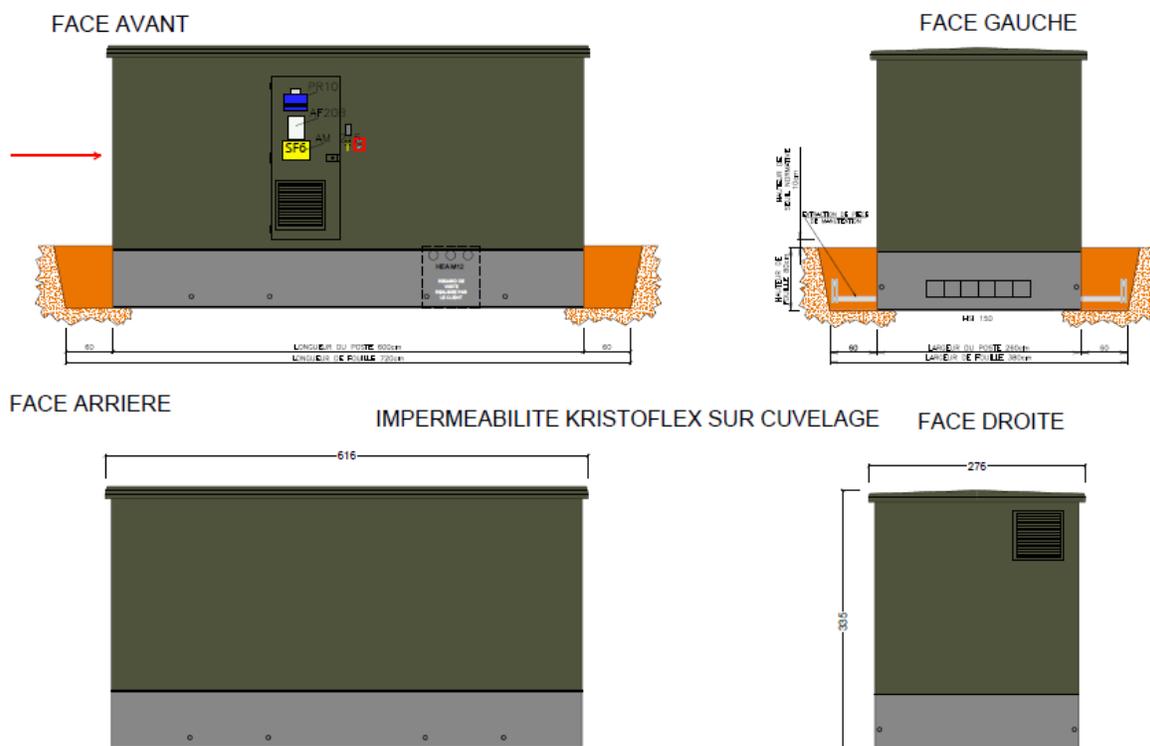
Des chemins périphériques en gravier stabilisé ou renforcé, d'une largeur de 4 mètres, seront créés autour de la centrale afin de supporter le poids des engins des pompiers.

Des pistes dédiées à l'emplacement des postes de livraison et de la citerne d'eau seront nivelées, gravillonnées et compactées.

Pour le poste de livraison, ce sera une piste de 6 m x 3 m, et pour la citerne, ce sera une piste de 6 m x 6 m.

5. Une imperméabilisation est-elle prévue pour le poste de livraison ?

Des revêtements spéciaux seront appliqués sur les surfaces exposées, créant ainsi une barrière résistante à l'eau. De plus, des systèmes de drainage efficaces seront installés pour évacuer rapidement toute eau de pluie ou de fonte de neige, réduisant ainsi le risque d'infiltration. Des inspections régulières seront également effectuées pour détecter et corriger toute défaillance éventuelle du système d'étanchéité, assurant ainsi la pérennité des postes de livraison et la protection des marchandises qui y transitent.

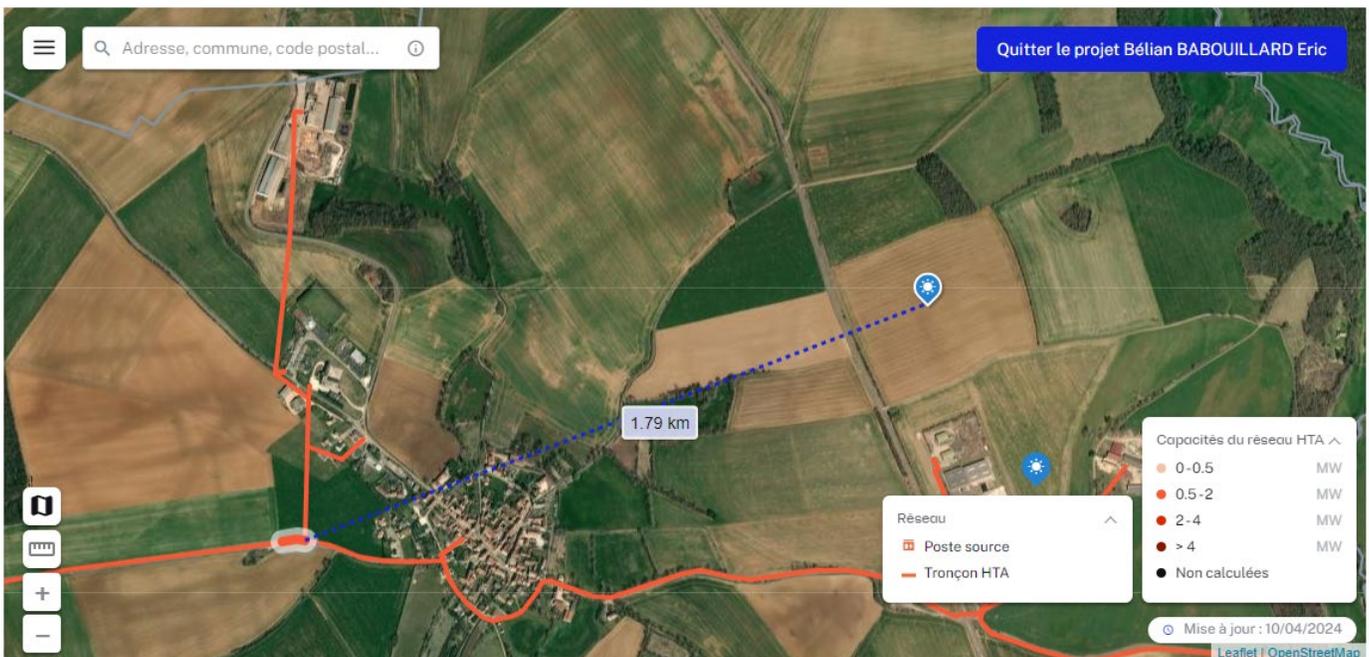


6. Fondation à définir : béton ou métal inoxydable et non galvanisé

Les fondations seront réalisées avec des pieux métalliques inoxydables et non galvanisés, sauf si la portance du sol ou les tests de résistance au pull-out identifient la nécessité d'utiliser du béton, afin de réaliser des semelles superficielles qui seront détruites lors de la phase de démantèlement.

7. Le linéaire pour le raccordement du PDL au poste source et les travaux prévus pour le tracé, le nom du poste source et la vérification de la capacité au S3REnR;

En dessous, vous trouverez la solution de raccordement donnée par Enedis pour ce stade de développement du projet. Lors de la préparation du permis de construire, nous travaillerons avec Enedis pour obtenir une convention de raccordement adaptée aux conditions et disponibilités du réseau de cette période.



8. Des précisions concernant la clôture : hauteur, linéaire (longueur), passage à faune, type de maille ;

La clôture prévue aura une hauteur de 2 mètres et un linéaire total de 1150 mètres.

La porte principale aura une largeur de 5 mètres et une hauteur de 3 mètres pour garantir un accès facile aux pompiers en cas d'interventions.

Pour permettre le passage de la faune, nous laisserons des ouvertures de 30 cm de hauteur et 50 cm de largeur à intervalles réguliers.

Le type de maillage choisi est un maillage soudé avec une maille de 50 x 50 mm, assurant à la fois sécurité et transparence visuelle.

9. La production annuelle estimée, l'évitement des émissions de GES en T de CO2 et la consommation électrique équivalente en nombre de personnes/foyers ;

La production annuelle estimée: 1,510,339.19 kWh

Facteur d'émission pour l'électricité en France: 15 gCO₂/kWh (ou 0.015 kgCO₂/kWh)¹

>> Émissions évitées: 1,510,339.19 kWh * 0.015 kgCO₂/kWh = 22,655.09 kgCO₂ = 22.66 tonnes de CO₂

La consommation électrique moyenne par foyer:

En France, la consommation électrique moyenne par foyer est d'environ 5,681 kWh par an.

>> Nombre de foyers: 1,510,339.19 kWh / 5,681 kWh par foyer ≈ 266 foyers

La consommation électrique moyenne par personne est d'environ 2.3 personnes. Donc, la consommation moyenne par personne est de:

5,681 kWh par foyer / 2.3 personnes par foyer ≈ 2,470 kWh par personne

>> Nombre de personnes: 1,510,339.19 kWh / 2,470 kWh par personne ≈ 611 personnes

La production annuelle estimée de la centrale est de 1,510,339.19 kWh. Cela permet d'éviter environ 22.66 tonnes de CO₂ par an. En termes de consommation électrique, cette production équivaut à l'alimentation de 266 foyers ou environ 611 personnes par an.

¹ <https://www.rte-france.com/eco2mix/les-emissions-de-co2-par-kwh-produit-en-france#>

10. Enjeux « Paysage » :

- o Quelles sont les mesures envisagées pour limiter l'impact en cas de co-visibilité par rapport aux habitations proches/aux axes routiers (départementale proche) au regard de la hauteur des panneaux envisagée (4 m)> insertion paysagère prévue...?**

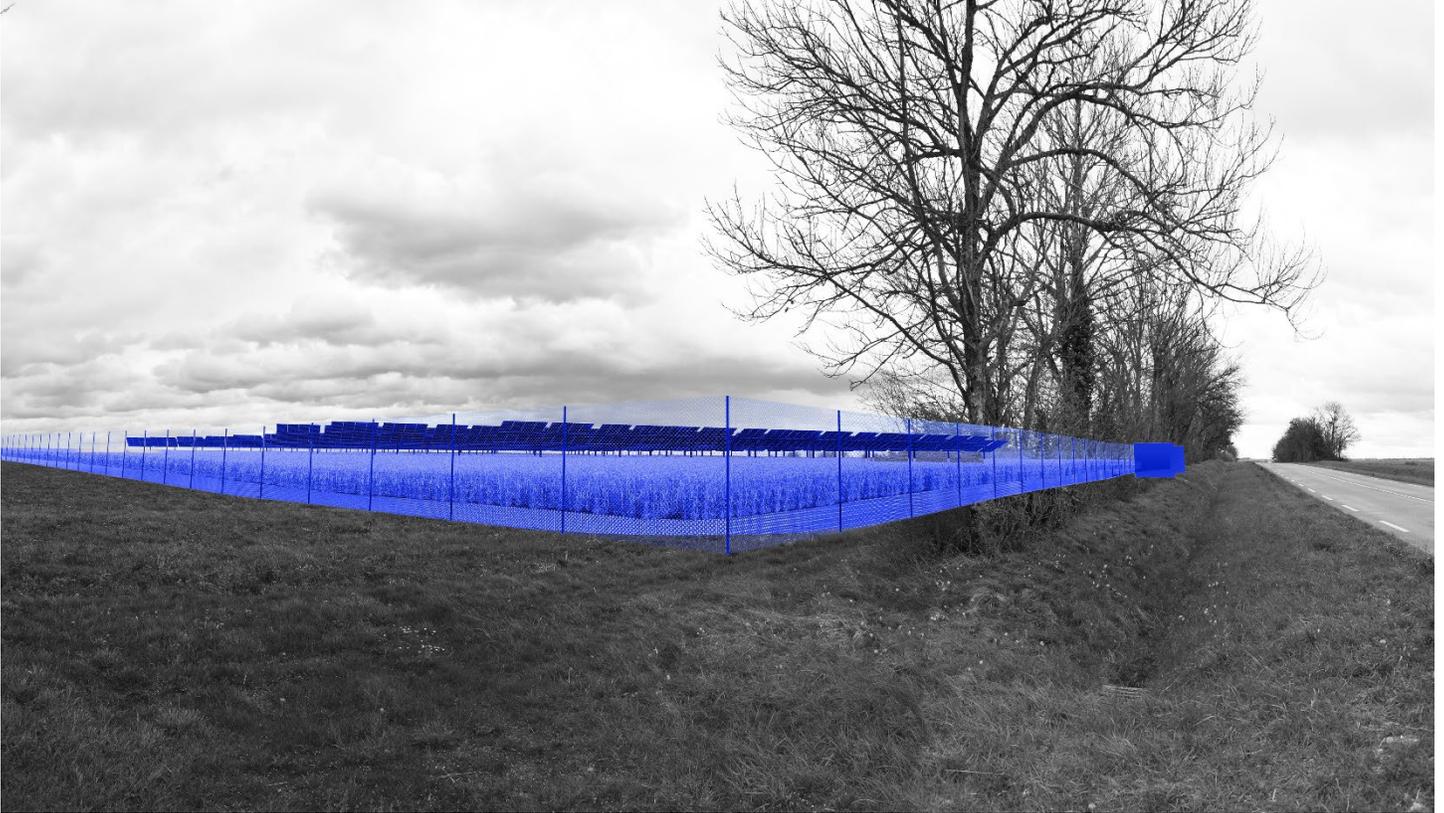
L'emplacement des tables a été choisi afin de limiter la co-visibilité vis à vis des habitations de tiers. Il n'y a pas d'habitation de tiers ayant vu sur le dispositif

Concernant la route départementale 971, l'emplacement a été choisi afin de réduire la visibilité en profitant de la haie située à en bordure de la route. Enfin, la parcelle d'implantation est également choisie sur la base de son éloignement de toute zone habitée.

11. Un photomontage complémentaire est nécessaire au vu de la proximité de la route départementale et des habitations proches

Photomontage prise de vue proche





Photomontage prise de vue lointaine





12. Enjeux "Eau"

Votre projet se situe sur l'aire d'alimentation du captage de Gye sur Seine. Est-ce que l'arrêté qui concerne la protection du captage autorise l'implantation de projet agrivoltaïque ?

Concernant l'enjeu spécifique au captage prioritaire de Gye sur Seine, à notre connaissance, l'aire d'alimentation du captage n'a pas donné lieu à un arrêté préfectoral de délimitation de la zone de protection. Par ailleurs, la parcelle d'implantation n'est pas présente sur les périmètres de protection du captage.

13. Enjeux "Biodiversité"

Votre projet se situe à proximité d'une ZNIEFF de type 1 et d'un zonage Natura 2000. Est-ce que des inventaires habitats/faune/flore ont été réalisés sur la zone du projet notamment au regard des espèces déterminantes ZNIEFF de type 1 et Natura 2000 ?

Concernant les inventaires spécifiques aux ZNIEFF de type 1 et au zonage Natura 2000 situés non loin, la ZNIEFF 260030042 « Bois autour de Baigneux les Juifs » comprend des habitats associés à un « paysage diversifié riche en linéaires boisés avec des prairies, des petites parcelles cultivées et des boisements de plateaux ». (Fiche du site, DREAL BFC). La ZNIEFF « Seine et val de Duesmes » est plus identifiée aux rebords de plateaux, zones diversifiées du point de vue paysagers et des habitats naturels. Le site Natura 2000 « Massifs forestiers et vallées du châillonnois » vise également un paysage diversifié riche d'habitats boisés ou de milieux aquatiques.

La parcelle d'implantation du projet est située au cœur du plateau calcaire géré en openfield en relation avec une activité céréalière intense. Au regard des fiches d'inventaire, nous n'avons pas connaissance d'inventaires faune, flore ou habitats réalisés sur la parcelle d'implantation.

